

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 788

Rubrik: Radio Förderband

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bouchon législatif

L'Initiative pour des transports publics efficaces lancée il y a deux ans par les organisations écologistes genevoises a fait un rapide tour de piste au Grand Conseil la semaine dernière: elle a été réexpédiée à la commission qui la couve depuis dix-huit mois. Les députés n'ont pas pour autant voulu s'engager par un vote à préparer un contre-projet (destiné à servir d'alternative ou de substitut à l'initiative), ce qui est pourtant la seule justification à un renvoi en commission plutôt que devant le peuple souverain.

C'est que la situation n'est pas simple en matière de transports dans la République du bout du lac, et les rôles mal définis. Dans les années septante, aiguillonnées par la nécessité et dans l'élan de l'aménagement du territoire à planifier, les autorités ont entamé l'étude du Plan directeur des transports. Il a été réalisé sous la haute main du Département cantonal des travaux publics. L'entreprise des transports publics genevois (TPG), régie publique, relève quant à elle du Département de justice et police. La liaison ferroviaire régionale (avec la France), enfin, fait l'objet des soins exclusifs du Département de l'économie publique.

Tout ce qui a trait au Plan directeur des transports est examiné au niveau parlementaire par une commission dite du développement, siégeant avec le chef du DTP. Tout ce qui a trait aux TPG est de la compétence d'une commission des TPG à laquelle participe le chef du DJP. L'initiative populaire a été renvoyée à cette dernière commission. Mais elle demande notamment la réalisation d'un réseau de tram moderne en forme de croix qui figure au nombre des postulats du plan directeur... et qui a donné lieu à une étude de faisabilité dont est saisie la commission du développement. Cette même commission a également traité d'une motion

demandant l'étude d'une alternative au tram, sous forme d'un métro léger. L'initiative a donc été renvoyée en commission dans l'attente du rapport du Conseil d'Etat sur cette motion.

Tout est à l'avenant. Le Plan directeur des transports lui-même n'est qu'une juxtaposition de demandes et non une conception globale reposant sur des choix.

Aujourd'hui un certain consensus paraît exister sur la nécessité de développer les transports publics. Du côté de l'Exécutif on semble prêt à se préoccuper et à «mettre le paquet» pour aller vite et fort. Encore faudrait-il sortir des féodalités qui empêchent la vie publique genevoise.

SYNDICATS

Le poids des travailleurs étrangers

Les syndiqués étrangers deviennent plus nombreux à l'intérieur des syndicats suisses. Pour la FTMH ils représentent le 29% de l'effectif total. En 1975, ils n'en constituaient que le 25,7%. Il y a donc eu augmentation, malgré la récession et les pertes d'emploi.

Plus éloquents encore les chiffres par localité et rendus publics par Agostino Tarabusi (*Lutte syndicale*, 4.9.85): «Avec largement plus de 50% des nouvelles adhésions en moyenne, la tendance à la hausse est encore plus marquée dans les sections situées à deux pas de la frontière suisse: par le

RADIO FÖRDERBAND

Conférence de presse transmise en direct par Radio Förderband à Berne le 11 septembre, peu après onze heures. L'auditeur prenait connaissance, avec

Que les trois conseillers d'Etat consentent à se parler (et même davantage) ne suffira d'ailleurs pas. Une politique d'une telle envergure, destinée à marquer pour longtemps la carte du canton, ne se définit pas seulement entre un bureau d'études mandaté et le ou les départements concernés. Un consensus peut se briser irrémédiablement au moment de la réalisation si ses acteurs (députés, représentants de groupes d'intérêts) n'ont pas été associés suffisamment tôt à sa définition. On l'a compris à Bâle-Campagne (pour élaborer la conception énergétique cantonale) et en Valais (pour fixer le tracé de la route d'évitement de Sion). Il faut espérer qu'une telle dialectique ne soit pas trop subtile pour les autorités genevoises.

menu, on compte 61% de travailleurs étrangers organisés à la FTMH à Lugano, 60% à Genève et 54% à Kreuzlingen. A Lausanne, à Bodio et à Nyon, juste la moitié des membres sont des étrangers. Mais aussi les sections de Rorschach (48%), de Vallorbe (45%), de Baden (42%), du Val-de-Travers (42%) et de Rüti (40%) enregistrent un taux étonnamment élevé.»

Il faut, bien sûr, se réjouir de ces adhésions: elles contribuent à la protection des travailleurs étrangers et leur intégration.

Mais cette dominante étrangère implique aussi que les syndicats puissent démontrer que le système suisse de conventions et d'arbitrage aboutit à des résultats originaux et efficaces. Dans l'état actuel de certaines négociations, il ne semble pas que le patronat le comprenne.

A. G.

les journalistes présents au «Bierhübeli», à Berne, de la solution envisagée par la majorité des animateurs de cette radio culturelle et autogérée. Cela sera-t-il encore le cas dans quelques semaines, lorsque Roger Schawinski, de Radio 24 à Zurich, participera à la S.A. prévue?